

Marc GALLOIS, Commissaire aux comptes

Associé de : **AUDIT & EXPERTISE** SAS

25 avenue du Muguet – 91390 MORSANG SUR ORGE
Téléphone : 06.51.85.75.60 – Courriel : marc.gallois@audit-expertise.fr

ASSOCIATION TEMPO

Siège social : 104 rue de Fromont – 91130 RIS-ORANGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

ASSOCIATION TEMPO

Siège social : 104 rue de Fromont – 91130 RIS-ORANGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TEMPO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association TEMPO à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie :

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Au cas particulier, elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association TEMPO à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

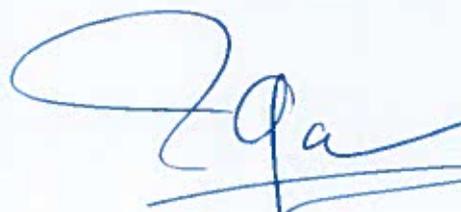
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MORSANG SUR ORGE, le 23 mars 2020



AUDIT & EXPERTISE
SAS AU CAPITAL DE 40.000 €
25 avenue du Muguet
91390 MORSANG SUR ORGE
SIRET : 400 485 835 00082 - APE : 8920Z
TVA Intracommunautaire : FR94400485835
Téléphone : 00 33 1 60 15 92 56

Marc GALLOIS

Commissaire aux comptes



TEMPO - 104, RUE DE FROMONT - 91130 RIS-ORANGIS
☎ : 01.69.02.45.60 - FAX : 01.69.43.88.74

DOCUMENTS COMPTABLES AU 31/12/2019

- **BILAN**
- **COMPTE DE RESULTAT**
- **ANNEXE**

Eliane TRAN VAN

Présidente

Claude MAFFAT

Trésorière

AUDIT & EXPERTISE
SAS AU CAPITAL DE 40.000 €
25 avenue du Muguet
91390 MORSANG SUR ORGE
SIRET : 400 485 835 00082 - APE : 8920Z
TVA Intracommunautaire : FR94400485835
Téléphone : 00 33 1 80 15 92 58

Sommaire

✓	Bilan au 31/12/2019	1 - 3
✓	Compte de résultat au 31/12/2019	4 - 6
✓	Annexe	7 - 11

I. Règles et méthodes comptables

II. Notes sur le bilan actif

III. Notes sur le bilan passif

BILAN SYNTHETIQUE AU 31/12/2019

ACTIF	Brut	Amortis- sements	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles	11 245	11 245	0	0
Immobilisations corporelles	1 001 284	725 814	275 470	320 146
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL I	1 012 529	737 059	275 470	320 146
Créances :				
Clients et comptes rattachés	34 035	1 750	32 285	23 572
Autres	287 187		287 187	76 825
Disponibilités (autres que caisse)	246 395		246 395	328 523
Caisse	365		365	154
TOTAL II	567 981		566 231	429 074
Charges constatées d'avance (III)	1 113		1 113	1 502
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 581 623	737 059	842 814	750 722

PASSIF	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Capitaux propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	586 439	586 439
Réserves	5 743	5 743
Report à nouveau	-164 469	-174 564
Subvention investissements	4 407	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	33 943	-647
TOTAL I	466 063	416 969
Provisions pour risques et charges	85 716	94 021
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	35 506	114 635
Fonds dédiés	120 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 781	16 430
Autres	127 748	108 667
TOTAL II	376 752	333 753
Produits constatés d'avance (III)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	842 814	750 722

BILAN ACTIF AU 31/12/2019

ACTIF	Brut	Amortis- sements	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Concessions brevets licences	11244,93	11244,93	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	11244,93	11244,93	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrains bâtis	149453,39		149453,39	149453,39
Agencements aménagements installations	46741,95	46741,95	0,00	0,00
Terrains	196195,34	46741,95	149453,39	149453,39
Constructions batiments	64051,45	48657,76	15393,69	17955,74
Installation agencs constructions	681566,60	576547,47	105019,13	125504,21
Constructions	745618,05	625205,23	120412,82	143459,95
Matériel et outillage	10556,22	10556,22	0,00	0,00
Install. techniques mat. et outillage	10556,22	10556,22	0,00	0,00
Installations générales	2507,65	2507,65	0,00	0,00
Matériel de bureau et informatique	38370,44	33234,66	5135,78	1370,36
Mobilier	8036,02	7568,33	467,69	726,12
Autres immobilisations corporelles	48914,11	43310,64	5603,47	2096,48
Immobilisations financières			0,00	0,00
Dépôts de garantie			0,00	0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF IMMOBILISE	1012528,65	737058,97	275469,68	295009,82
Créances				
Expertises	1200,00		1200,00	1200,00
Droits de visite ASE hors Essone	13968,75	1750,00	12218,75	4562,50
Réussite Educative CCAS Ris-Orangis	8976,00			
TFPB Essonne Habitat	5000,00		5000,00	8976,00
Autres clients	90,00		90,00	2100,00
Factures à établir	4800,00		4800,00	0,00
Créances et comptes rattachés	34034,75	1750,00	32284,75	16838,50
Fournisseurs	7885,49		7885,49	0,00
Conseil Départemental de l'Essonne	29437,50		29437,50	67809,62
Agence Régionale de Santé	6400,00		6400,00	6400,00
CAF de l'Essonne	241434,00		241434,00	78858,08
CPAM de l'Essonne			0,00	0,00
Salaires			0,00	0,00
Taxe sur les salaires			0,00	0,00
Notes de frais			0,00	0,00
Produits à recevoir	2029,70		2029,70	1927,25
Autres créances	287186,69	0,00	287186,69	154994,95
Caisse Épargne Livret	74315,30		74315,30	73762,08
Caisse Epargne Compte courant	172079,65		172079,65	171197,04
Caisse	364,69		364,69	106,85
Disponibilités	246759,64	0,00	246759,64	245065,97
Charges constatées d'avance	1113,29		1113,29	1669,58
Charges constatées d'avance	1113,29	0,00	1113,29	1669,58
ACTIF CIRCULANT	569094,37	1750,00	567344,37	418569,00
TOTAL DE L'ACTIF	1581623,02	738808,97	842814,05	713578,82

BILAN PASSIF AU 31/12/2019

PASSIF	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Subvention investissement	5488,47	5488,47
Subvention Etat Politique de la Ville	42685,72	42685,72
Subvention Région	89182,68	89182,68
Subvention Région 2	216275,15	216275,15
Subvention Caf	30489,80	30489,80
Subvention Etat Politique de la Ville 2	103972,97	103972,97
Subvention Conseil Général	62975,75	62975,75
Subvention CAF Essonne	35368,00	35368,00
Fonds associatifs sans droits de reprise	586438,54	586438,54
Réserve de compensation des déficits	5742,82	5742,82
Réserves	5742,82	5742,82
Report à nouveau	-181108,90	-185041,91
Résultat à affecter sur activité tiers financeur	16640,12	9830,00
Report à nouveau	-164468,78	-175211,91
Résultat de l'exercice	33942,52	10743,13
Subventions d'investissements	4407,43	
FONDS PROPRES	466062,53	427712,58
Provision pour engagement retraite	81292,00	95523,00
Provision pour travaux	4424,40	13670,04
Provisions pour risques et charges	85716,40	109193,04
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	85716,40	109193,04
Emprunt B.F.C.C.	14715,56	27492,62
Emprunt France Active	11617,74	26840,08
Emprunt Caisse d'Epargne 2015	9173,13	21307,82
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35506,43	75640,52
Fonds dédiés	120000,00	
Fonds dédiés	120000,00	
Fournisseurs	2279,12	3051,95
Fournisseurs, factures non parvenues	5501,88	92,51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7781,00	3144,46
Salaires - ndf à payer	4583,07	23,66
Congés à payer	41585,86	39029,57
RTT à payer	5001,43	4590,63
Urssaf	16942,00	15763,00
Malakoff Médéric retraite et mutuelle	8311,66	6037,16
Chorum prévoyance	546,03	389,97
Uniformation	2815,00	2223,00
Organismes sociaux, autres charges à payer	1486,30	
Charges soc sur congés à payer	18346,18	17563,31
Charges soc sur rtt à payer	2149,37	2065,78
Taxe sur les salaires	20685,00	542,00
DGFIP, prélèvement à la source	1608,00	
Dettes fiscales et sociales	124059,90	88228,08
Charges à payer	3687,79	9660,14
Autres dettes	3687,79	9660,14
DETTES	291035,12	176673,20
TOTAL DU PASSIF	842814,05	713578,82

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31/12/2019

CHARGES	au 31/12/2019	au 31/12/2018
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats d'approvisionnement	23 070	22 940
Autres charges externes	46 725	51 346
Impôts, taxes et versements assimilés	30 291	25 662
Rémunération du personnel	497 797	400 009
Charges sociales	174 515	161 505
Dotations aux amortissements	24 658	30 833
Dotations aux provisions	121 750	43 532
Charges financières	1 894	4 124
TOTAL (I)	920 699	739 951
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	72	94
TOTAL DES CHARGES (I+II)	920 770	740 045
EXCEDENT OU DEFICIT	33 943	-647
TOTAL GENERAL	954 713	739 398

PRODUITS	au 31/12/2019	au 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue (biens et services)	39 285	53 996
Subventions d'exploitation	867 722	669 766
Autres produits	47 153	15 091
Produits financiers	553,22	545,15
TOTAL (I)	954713	739398
PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	954713	739398
TOTAL GENERAL	954 713	739 398

COMPTE DE RESULTAT au 31/12/ 2019 (1/2)

DEPENSES	31/12/19	31/12/18	variation	
			en valeur	%
Eau et assainissement, Edf, gaz	7450,00	7620,00	-170,00	-2,23%
Fournitures d'entretien, petit équipt.	11173,73	9136,20	2037,53	22,30%
Matériel éducatif	2348,55	825,36	1523,19	184,55%
Fournitures administratives	2097,39	1272,96	824,43	64,76%
ACHATS MATIERES ET FOURN.	23069,67	18854,52	4215,15	22,36%
Sous traitance générale		791,74	-791,74	-100,00%
Location photocopieur	1656,00	1656,00	0,00	0,00%
Locations diverses			0,00	#DIV/0!
Abonnements logiciels	1374,67	1293,47	81,20	100,00%
Entretien locaux	9245,64	10212,35	-966,71	-9,47%
Entretien jardin	84,90		84,90	#DIV/0!
Maintenance	2332,68	3710,29	-1377,61	-37,13%
Primes d'assurances	1838,41	1811,49	26,92	1,49%
Documentation - Frais de colloques	390,00	25,00	365,00	1460,00%
SERVICES EXTERIEURS	16922,30	19500,34	-2578,04	-13,22%
Honoraires cac	4440,00	4560,00	-120,00	-2,63%
Honoraires autres	11250,40	3590,00	7660,40	213,38%
Annonces et insertions	220,00	337,20	-117,20	-34,76%
Publications communication dons	1478,40	1169,00	309,40	26,47%
Voyages et déplacements	2976,02	2441,29	534,73	21,90%
Missions réception	2050,30	2457,20	-406,90	-16,56%
Affranchissements	3325,42	2590,20	735,22	28,38%
Téléphone direction	596,27	521,71	74,56	
Keyyo	1823,94	1617,13	206,81	9,87%
Orange fax	350,67	345,98	4,69	
Orange Internet	576,00	561,40	14,60	
Divers, frais bancaires	715,01	611,16	103,85	16,99%
Cotisations		220,00	-220,00	-100,00%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	29802,43	21022,27	8780,16	41,77%
Taxe sur les salaires	20685,00	15357,00	5328,00	34,69%
Participation formation continue	2891,00	2223,00	668,00	30,05%
Taxe foncière	6715,00	6540,00	175,00	2,68%
IMPOTS ET TAXES	30291,00	24120,00	6171,00	25,58%
Salaires bruts	465516,44	392734,38	72782,06	18,53%
Provision congés payés (variation)	2556,29	1423,62	1132,67	79,56%
Rtt à payer (variation)	410,80	3068,36	-2657,56	-86,61%
Indemnités journalières ss	6825,25	693,30	6131,95	884,46%
Indemnités de stages	400,00	200,00	200,00	100,00%
Indemnités transport	3655,40	2572,00	1083,40	42,12%
Autres indemnités	18432,62	2893,00	15539,62	537,15%
Ch. Soc.sur congés payés (variation)	782,87	640,63	142,24	22,20%
Ch. Soc.sur rtt (variation)	83,59	1380,76	-1297,17	-93,95%
charges sociales	164732,10	148273,17	16458,93	11,10%
Médecine du travail	1918,62	1880,88	37,74	2,01%
Formation du personnel	4197,90	7089,00	-2891,10	-40,78%
Honoraires supervision	2800,00	4120,00	-1320,00	-32,04%
CHARGES DE PERSONNEL	672311,88	566969,10	105342,78	18,58%

COMPTE DE RESULTAT au 31/12/ 2019 (2/2)

	31/12/19	31/12/18	variation	
Intérêts des emprunts	1893,89	3035,98	-1142,09	-37,62%
Agios bancaires			0,00	
CHARGES FINANCIERES	1893,89	3035,98	-1142,09	-37,62%
Charges exceptionnelles	71,51	31,03	40,48	130,45%
Dot.amortis.immobilisations	24657,69	25136,44	-478,75	-1,90%
Engagement à réaliser / ressources affectées	120000,00	0,00	120000,00	100,00%
Dot. provision pour créances douteuses	1750,00	1200,00	550,00	45,83%
Dotation provision engagt retraite		21337,00	-21337,00	-100,00%
DOTATIONS AUX AMORTS ET PROV.	146479,20	47704,47	98774,73	207,06%
TOTAL DEPENSES	920770,37	701206,68	219563,69	31,31%

RECETTES				
Jaf/ Expertises 4 mois	12000,00	3600,00	8400,00	233,33%
DV/ Frais de dossier	3690,00	2220,00	1470,00	66,22%
Mesures JE/ASE hors 91	12218,75	7032,00	5186,75	73,76%
Formation	2400,00	2100,00	300,00	14,29%
Réussite éducative	8976,00	8976,00	0,00	0,00%
PRESTATIONS DE SERVICES	39284,75	23928,00	15356,75	64,18%
Ministère de la justice CAP 75	65000,00	44900,00	20100,00	44,77%
Agence Régionale de Santé	32000,00	32000,00	0,00	0,00%
Politique de la Ville	18000,00	18000,00	0,00	0,00%
FIPD	10000,00	12100,00	-2100,00	-17,36%
CD de l'Essonne VMI	352062,50	341805,42	10257,08	3,00%
CD de l'Essonne Temps des Familles	10000,00		10000,00	100,00%
Mairie de Ris-Orangis	20000,00	20000,00	0,00	0,00%
CAF de l'Essonne	335759,00	168398,00	167361,00	99,38%
CAF de l'Essonne REEAP	3400,00	3400,00	0,00	0,00%
CPAM de l'Essonne	15000,00	12500,00	2500,00	20,00%
MSA Ile de France	1500,00	1500,00	0,00	0,00%
ESSONNE HABITAT	5000,00	5000,00	0,00	0,00%
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	867721,50	659603,42	208118,08	
Cotisations et dons	163,00	213,00	-50,00	
Produits exept/opérations gestion	13,78	63,72	-49,94	
Remboursements CPAM (IJSS)	1488,22	693,30	794,92	
Reprise provision pour travaux	9245,64	6165,00	3080,64	
Reprise provision pour engagement retraite	14231,00			
Uniformation Formation prise en charge	2004,70	1902,25	102,45	
Produits sur exercices antérieurs	14993,51	18832,03	-3838,52	
Quote part subvention investissement	5013,57			
PRODUITS DIVERS	47153,42	27869,30	19284,12	69,19%
Produits financiers	553,22	549,09	4,13	0,75%
PRODUITS FINANCIERS	553,22	549,09	4,13	0,75%
TOTAL DES RECETTES	954712,89	711949,81	242763,08	34,10%

RESULTAT	33942,52	10743,13	23199,39	
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	--

ANNEXE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 (12 MOIS)

Résultat de l'exercice (excédent) : 33 942,52 Euros

Total du Bilan : 842 814,05 Euros

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration de l'Association.

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, et dans le principe de prudence en regard des règles du PCG avec les adaptations spécifiques prévues par le règlement CRC 99-01 (dispositions particulières relatives aux associations).

Conformément aux règles comptables :

- ✓ Arrêté du 10 novembre 2008 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux,
- ✓ 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- ✓ 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- ✓ 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- ✓ l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2007-05 du 4 mai 2007.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation ;
- ✓ permanence des méthodes comptables ;
- ✓ indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue conformément au règlement sur les actifs :

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| ✓ Frais d'établissement | 5 à 10 ans |
| ✓ Constructions | 10 à 100 ans |
| ✓ Matériel et outillage | 5 à 15 ans |
| ✓ Matériel roulant | 5 ans |
| ✓ Agencements et aménagements | 5 à 20 ans |

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements non transférables sont portées dans les fonds associatifs.

Engagement pour départs en retraite

L'engagement de verser aux salariés une indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour fin d'activité constituée pour 81 292,00 €.

Cet engagement a été mis à jour et évalué par le cabinet Direction RH en fonction de l'accord interne Tempo du 12/01/2018 qui prévoit :

- ✓ une indemnité de départ à la retraite égale à $\frac{1}{4}$ de mois de salaire par année de présence, limitée à une indemnité de 8 mois,
- ✓ une prime d'ancienneté de 2% à partir d'une année de présence, prime qui augmente de 2% tous les deux ans et est plafonnée à 16%.

II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

IMMOBILISATIONS	valeur brute au 31/12/2018	acquisitions 2019	cessions 2019	valeur brute au 31/12/2019
CONCESSIONS BREVETS LICENCES	11244,93			11244,93
TERRAINS BATIS	149453,39			149453,39
AGENC.AMENAGEM.TERRAINS	46741,95			46741,95
CONSTRUCT.BATIMENTS	64051,45			64051,45
INST.AGENC.CONSTRUCT.	681566,60			681566,60
MATERIEL ET OUTILLAGE	10556,22			10556,22
INSTALLATIONS GENERALES	2507,65			2507,65
MAT.BUR.EAU & INFORMATIQUE	33252,91	5117,53		38370,44
MOBILIER	8036,02			8036,02
TOTAL	1007411,12	5117,53	0	1012528,65

AMORTISSEMENTS	cumul au 31/12/2018	amortissement 2019	cumul au 31/12/2019
AMORT. CONCESSIONS BREVETS LICENCES	11244,93	0	11244,93
AMORT. AGENC.AMENAGEM.TERRAINS	46741,95	0	46741,95
AMORT. CONSTRUCT.BATIMENTS	46095,71	2562,06	48657,77
AMORT. INST.AGENC.CONSTRUCT.	556062,39	20485,08	576547,47
AMORT. MATERIEL ET OUTILLAGE	10556,22	0	10556,22
AMORT. INSTALLATIONS GENERALES	2507,65	0	2507,65
AMORT. MAT.BUR.EAU & INFORMATIQUE	31882,54	1352,11	33234,65
AMORT. MOBILIER	7309,89	258,44	7568,33
TOTAL	712401,28	24657,69	737058,97

AUDIT & EXPERTISE
 SAS AU CAPITAL DE 40.000 €
 25 avenue du Muguet
 91390 MORSANG SUR ORGE
 SIRET : 400 485 835 00062 - APE : 6920Z
 TVA Intracommunautaire : FR94400485835
 Téléphone : 00 33 1 60 15 92 58

Etat des créances :

Produits à recevoir

DIVERS	Compte 4687000
FORMATION PRISE EN CHARGE	2 004,70
COTISATION à RECEVOIR	25,00
TOTAL	2 029,70

Factures à établir

	Compte 4181000
FRE 20-029 SUPERVISION GIP Courcouronnes	2 400,00
FRE 20-001 EXPERTISE VINCENT / GHILLAIN	1 200,00
FRE 20-011 EXPERTISE MOHAMMADI / NAHALTAHMASEBI	1 200,00
TOTAL	4 800,00

Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	total	PRORATA	Compte 4860000
FRANCE ACTIVE Intérêts 01 et 02/2020	77,26	2/3	51,51
SAGE COMPTA 11/09/19 AU 01/09/2020	238,78	8/12	159,19
SAGE COMPTA 02/09/19 AU 01/09/2020	144,00	8/12	96,00
FRISQUET 01/09/19 AU 31/08/2020 (207,14 + 261,85)	468,99	8/12	312,66
1 AND 1 du 25/7/19 au 25/7/2020	11,99	7/12	6,99
ORANGE du 5/12/19 au 4/02/20 abnt 46,8 ht sur fre de 58,64	56,16	35/60	24,34
KEYYO 27/12 AU 27/01 (sur fre de 160,58 abnt)	54,00	27/30	48,60
XEROX 6/01/20 AU 05/04/2020	414,00	100	414,00
		TOTAL	1 113,29

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Subventions d'investissements :

Une subvention nous a été accordée par CAF de l'Essonne en 2019 (notifiée en mars 2020) au titre de « Aménagement de l'espace de rencontre et acquisition de matériel » pour un montant total de 9 421€. Pour l'année 2019 un montant de 5 013,57€ a été engagé au titre de cette subvention, il reste une somme de 4 407,43€ au passif du bilan.

Détail des provisions pour risques et charges

	Provision au 31/12/2018	Dotation ou reprise 2019	Provision au 31/12/2019
Provision pour engagement retraite	95 523,00€	14 231,00€	81 292,00€
Provision pour travaux	13 670,04€	6 165,00€	4 424,40€
Provision pour clients douteux	4 000,00€	- 2 250,00€	1 750,00€

Emprunt CAISSE EPARGNE (164 834 € - 1^{ère} échéance 12/2001)

Emprunt remboursé au cours de l'exercice :	12 777 €
Capital restant dû à moins d'un an :	13 552 €
Capital restant dû à plus d'un an :	1 164 €

Emprunt France Active (60 000 € - 1^{ère} échéance 11/2015)

Emprunt remboursé au cours de l'exercice :	15 222 €
Capital restant dû à moins d'un an :	11 618 €
Capital restant dû à plus d'un an :	0 €

Emprunt CAISSE EPARGNE (60 000 € - 1^{ère} échéance 09/2015)

Emprunt remboursé au cours de l'exercice :	12 135 €
Capital restant dû à moins d'un an :	9 173 €
Capital restant dû à plus d'un an :	0 €

Fonds dédiés

La prestation de service CAF pour l'Espace Rencontre a doublé pour l'année 2019 et s'établit à 295 759€. Dans la mesure où nous n'avons été informés avec certitude qu'en fin d'année 2019 et en avons reçu la confirmation seulement en février 2020, nous n'avons pu mettre en œuvre les ressources autorisées par cette augmentation et embaucher le personnel suffisant pour prendre en charge les mesures en attente dont le nombre était de 60 au 31/12/2019. Nous avons décidé de mettre en fonds dédiés la somme de 120 000€, répartie sur les trois prochaines années, correspondant aux charges de personnel nécessaires à la prise en charge des 60 mesures en attente.

Etat des dettes

Fournisseurs, factures non parvenues et Charges à payer

Fournisseur	total	prorata	compte 4686000	compte 4081000
CAISSE EPARGNE Commissions au 31-12-2019	106,99		106,99	
EDF + GDF + EAU	3423,80		3423,80	
UMHS FRE 3087399 barres métal pour fauteuils	282,68			282,68
J. NICOLZA FRE 20200121 maintenance et évolution logiciel 2019	700,00	100%		700,00
MICROSOFT OFFICE 365 du 23/09/18 AU 22/09/19 316,80€	316,80	1/4		79,20
DOCUMENT STORE du 01/12 au 31/12/2019 (157 par mois en moyenne)	157,00		157,00	
CAC Honoraires 2019	4440,00	100%		4440,00
		TOTAL	3 687,79	5 501,88

Marc GALLOIS, Commissaire aux comptes

Associé de : **AUDIT & EXPERTISE** SAS

25 avenue du Muguet – 91390 MORSANG SUR ORGE
Téléphone : 06.51.85.75.60 – Courriel : marc.gallois@audit-expertise.fr

ASSOCIATION TEMPO

Siège social : 104 rue de Fromont – 91130 RIS-ORANGIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

ASSOCIATION TEMPO

Siège social : 104 rue de Fromont – 91130 RIS-ORANGIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

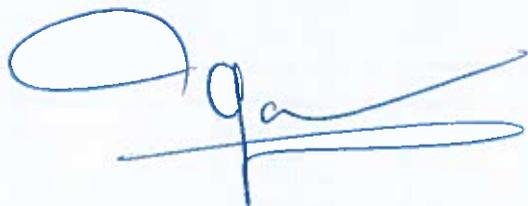
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé, ni de nouvelle convention. Nous n'en avons par ailleurs pas identifié.

Fait à MORSANG SUR ORGE, le 23 mars 2020



Marc GALLOIS

Commissaire aux comptes